

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

27 mai 2022
Français
Original : russe

New York, 1^{er}-26 août 2022

Le désarmement nucléaire : une responsabilité partagée

Document de travail présenté par la Fédération de Russie

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue une nouvelle étape de taille pour la réalisation des buts et objectifs énoncés dans cet instrument international majeur. Il importe, à cette occasion, de réaffirmer toute l'importance du Traité et sa pertinence à long terme, ainsi que d'insister sur les trois piliers qui le sous-tendent – à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, lequel exige une coopération internationale de grande ampleur.

Afin que la Conférence donne les résultats escomptés, les États parties au Traité doivent unir leurs forces, aller à l'essentiel, repérer les facteurs de succès et les définir clairement et faire abstraction de toute question qui, bien qu'importante, présenterait un intérêt secondaire.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire, le processus d'examen et la réalisation des objectifs énoncés dans le Traité exigent d'instaurer un climat propice à la tenue de discussions de fond respectueuses, et ce, en dépit du large éventail de points de vue – souvent diamétralement opposés – exprimés et de l'adoption d'approches divergentes difficilement conciliables.

Le désarmement nucléaire est un processus extrêmement complexe exigeant de procéder par étapes, tout en favorisant la paix et la stabilité, sur la base du principe du renforcement de la sécurité de tous les États sans exception, y compris bien sûr les États dotés d'armes nucléaires, conformément au Traité. Chacune de ses phases nécessite que tous les États parties y contribuent de façon collective, comme demandé explicitement dans l'article VI du Traité.

Ces activités ne peuvent être envisagées de façon isolée, en dehors du contexte géopolitique dans lequel elles s'inscrivent et sans tenir compte des grandes tendances en matière de sécurité internationale. Elles doivent au contraire faire l'objet d'une approche cohérente et méticuleuse.

Comme on le sait, le désarmement nucléaire tel qu'il est envisagé dans le Traité doit être général et complet et s'inscrire pleinement dans un processus de désarmement global. C'est dans cet état d'esprit que l'on doit s'atteler à la tâche. Il serait illusoire



de penser procéder de toute autre façon ; les efforts déployés ne reposeraient alors sur aucun fondement et seraient voués à l'échec.

La prise de mesures concrètes dans le domaine du désarmement – et pas seulement en ce qui concerne les armes nucléaires – exige un environnement international favorable. Le respect du principe de l'indivisibilité de la sécurité est essentiel à l'efficacité et au bien-fondé de celles-ci, et il importe donc que les États s'abstiennent de poursuivre des intérêts nationaux étroits au détriment de la sécurité d'autres pays. Bien qu'apparemment évident, cet axiome est pourtant malheureusement souvent remis en question.

Il est absolument essentiel d'envisager le désarmement selon une approche globale, tant dans son ensemble que s'agissant de sa composante nucléaire en particulier. C'est là le seul moyen d'avancer dans la bonne direction, sur la base d'un large consensus international.

Nombreux sont ceux qui soulignent que la prise de mesures à ce sujet incombe avant tout aux États dotés d'armes nucléaires, les arsenaux concernés leur appartenant. Il est toutefois illusoire de croire que ces pays sont les seuls à devoir œuvrer sans relâche au désarmement nucléaire, tandis que le reste de la communauté internationale se contente de les encourager et de les pousser à prendre les choses en main et à agir rapidement. Cette approche manque de vision.

Les États non dotés d'armes nucléaires ne sont pas moins à même que les autres de contribuer significativement au désarmement nucléaire. Ils peuvent en effet s'atteler à réduire les tensions internationales dans leur ensemble ainsi qu'à renforcer la stabilité, tout en participant à l'élaboration d'un programme mondial de désarmement, autant d'activités qui s'inscrivent en grande partie dans l'application des dispositions formulées dans l'article VI du Traité, lesquelles ont trait au désarmement général et complet. Ces États ont l'obligation de prendre pleinement part aux efforts déployés, sans se faire les opposants des puissances nucléaires. C'est un manque de clarté sur ce point qui semble être la source du problème.

Certains pays se croient apparemment investis d'une mission historique essentielle, à savoir convertir les puissances nucléaires à ce qu'ils considèrent comme la « bonne » interprétation des priorités en matière de désarmement, faire naître en elles un sentiment de « culpabilité » vis-à-vis de la communauté internationale, et les forcer à réduire et, en fin de compte, à éliminer totalement leurs arsenaux le plus rapidement possible. À vrai dire, la grande majorité, sinon la totalité, des parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sont atteintes de ce syndrome d'assistanat et de missionnariat. Ce point de vue est également partagé par de nombreuses organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine du désarmement. Selon cette logique, il faudrait en exiger toujours plus des membres du « club nucléaire », en leur imposant de faire preuve d'une transparence absolue, les obligeant ainsi à reconsidérer leurs doctrines et forçant la Russie et les États-Unis à procéder à des réductions plus importantes de leurs armes nucléaires, sans faire aucun cas des réalités géopolitiques. En dépit du rôle de procuration, de médiation et de supervision des activités qu'ils se sont attribué, ces arbitres suprêmes ne font en réalité pas grand-chose, laissant à d'autres le soin d'agir.

Cette façon de voir les choses dénote une profonde erreur de méthode et de jugement. À notre époque, la détention d'armes nucléaires par certaines parties constitue un maillon d'un système de sécurité nationale adapté à la nature et à l'ampleur des menaces existant ainsi qu'au contexte historique. Les États qui possèdent des armes nucléaires en vertu du traité sur la non-prolifération de celles-ci sont pleinement conscients qu'une guerre nucléaire serait inacceptable – et ils le font savoir avec conviction et responsabilité. Personne ne sortirait gagnant d'une telle

situation, qui ne peut en aucun cas voir le jour. Tout conflit nucléaire serait extrêmement difficile – voire impossible – à contenir et à arrêter. Le lancement de tels affrontements mènerait directement à l'autodestruction et à l'anéantissement de la civilisation humaine. Les responsables politiques et les militaires dignes de ce nom sont bien conscients de cette dure réalité. Si les conflits armés classiques ne se transforment pas en conflits mondiaux, c'est parce que les puissances nucléaires évitent sciemment de s'affronter, connaissant les risques que cela entraînerait. Cette conclusion peut ne pas plaire à certains, qui l'estiment contraire à leurs convictions intimes, mais le fait est que la dissuasion nucléaire mutuelle contribue depuis des dizaines d'années à écarter le risque d'une catastrophe universelle.

Il est, par définition, contre-productif d'essayer de traiter la question du désarmement nucléaire sans tenir compte du contexte général de sécurité dans lequel elle s'inscrit. Préconiser l'élimination des armes nucléaires dans le cadre d'une procédure distincte revient à faire fi des réalités stratégiques et à rejeter la logique sous-tendant le système actuel de maintien de la paix, sans qu'aucune autre solution efficace et éprouvée ne soit proposée. Le fait de mener ce genre d'expérimentation empirique dans un domaine aussi sensible pourrait être lourd de conséquences. Il est tout aussi naïf de chercher à régler le problème en faisant continuellement pression sur les États dotés d'armes nucléaires dans l'espoir de les voir abandonner leur sécurité et celle de leurs alliés et partenaires en vue d'adhérer à des postulats abstraits de désarmement humanitaire, tels que la référence aux conséquences catastrophiques de l'utilisation de ces arsenaux.

Afin de faire avancer le désarmement nucléaire, il est nécessaire de commencer par prendre un ensemble de dispositions concrètes en matière de sécurité internationale, de stabilité stratégique et de contrôle des armements, lesquelles doivent s'accompagner d'un régime de vérification crédible et efficace. En l'absence d'accords pratiques, le déploiement d'efforts de « transparence » par les puissances nucléaires n'a en soi guère d'intérêt.

Il est en outre important de se rendre enfin à l'évidence et d'accepter que, pour être efficace, toute mesure visant à réduire davantage les arsenaux nucléaires – et nous ne parlons pas que de ceux de la Russie et des États-Unis d'Amérique – doit tenir compte, entre autres, du problème de la défense antimissile et de ses effets sur la stabilité stratégique. Le renforcement unilatéral et sans entrave des systèmes de défense antimissiles balistiques rend irréalisable toute réduction des armements stratégiques offensifs. Les armes non nucléaires à longue portée et de haute précision, qui sont capables d'atteindre des objectifs stratégiques, nécessitent également que l'on s'y intéresse attentivement.

Il importe que la communauté internationale se fasse à l'idée qu'un pays ne peut détenir d'armes nucléaires en dehors de son territoire, comme le veut la nouvelle perspective de sécurité mondiale qui se dessine actuellement. La présence d'armes nucléaires américaines dans des pays européens membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui sont dépourvus de ce type d'armements et la pratique, par cette organisation, de « missions nucléaires conjointes » constituent un frein au désarmement nucléaire.

Globalement, il importe, en vue de progresser sur la question du nucléaire, que certaines conditions soient réunies, qu'elles soient indépendantes de la volonté des parties ou le fruit d'un effort délibéré. Sont ainsi nécessaires :

- Une certaine stabilité stratégique, condition préalable à l'établissement d'un dialogue pratique, y compris sur les questions nucléaires ;

- L'absence de conflits armés internationaux dans lesquels des pays dotés de capacités nucléaires militaires pourraient être impliqués, directement ou indirectement ;
- La tenue de négociations, plutôt que de discussions, sur les aspects clés des questions de désarmement dans les instances multilatérales existantes (Conférence du désarmement), au niveau régional et bilatéral ;
- La réalisation de progrès substantiels sur d'autres volets « connexes » du désarmement, pour lesquels les négociations ou les efforts de mise en œuvre sont au point mort depuis des années (Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et mise en place du mécanisme de vérification relatif à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction) ;
- La prise de mesures calculées en vue de la mise en œuvre d'initiatives nouvelles et déjà négociées, dans une perspective de renforcement de la sécurité internationale (traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique).

Les États non dotés d'armes nucléaires peuvent, et même doivent, participer aux discussions se tenant au sujet des différents points listés ci-dessus et contribuer à en améliorer la compréhension et à les faire avancer. Chaque effort compte et toute contribution sur la question, aussi modeste soit-elle, est utile. Les pays qui ne possèdent pas de capacités nucléaires militaires devraient appuyer, non pas dans leurs discours mais par leurs actes, la création d'un environnement aussi favorable que possible au désarmement nucléaire. Pour ce faire, ils doivent agir sur tous les fronts, grâce, notamment, à l'adoption de mesures visant la désescalade des conflits, au lancement d'initiatives de désarmement conventionnel, à l'élaboration d'un programme général unifié de désarmement et à des activités de réduction des risques. Ils doivent en outre cesser, une bonne fois pour toutes, de se limiter à interpeller les États dotés d'armes nucléaires, à leur adresser des demandes en tout genre et à les conseiller sur leurs actions. Bien entendu, ces doléances ont leur importance, mais elles ne sont pas aussi décisives que certains autres points.

Enfin, il est essentiel d'appliquer une politique de tolérance zéro dans le cas où un État non doté d'armes nucléaires afficherait, d'une manière ou d'une autre, des ambitions nucléaires. Cette éventualité devrait en principe susciter la prise de mesures collectives immédiates, énergiques et univoques par la communauté internationale. De ce fait, nous trouvons particulièrement regrettable que les propos tenus publiquement par le Président de l'Ukraine, Volodymyr Zelensky, lors de la dernière conférence de Munich sur la sécurité n'aient quasiment entraîné aucune réaction, sauf de la part de la Russie.

Les États non dotés d'armes nucléaires devraient assumer leur part de responsabilité dans le processus de désarmement et commencer à contribuer concrètement et quotidiennement aux activités entreprises en matière de renforcement de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique et de désarmement général et complet. Ce n'est qu'en progressant sur cette question, sur un vaste front international, qu'il sera possible d'atteindre l'objectif d'un monde dépourvu de toute arme de destruction massive, y compris les armes nucléaires.

Malheureusement, on en est encore loin. L'adoption de politiques engagées et impartiales sur la stabilité stratégique, la maîtrise des armements et le désarmement mondial font actuellement cruellement défaut. Le manque de progrès dans ce domaine est flagrant. On assiste, à l'occasion, à des actions fragmentées et émotionnelles plutôt que rationnelles, qui, de plus, manquent de cohérence, mais rien d'autre. Ainsi, les

normes internationales en vigueur s'érodent sous nos yeux, tandis que l'architecture de sécurité internationale en place – fruit de dizaines d'années de labeur – est réduite à néant par les ambitions de certains et que l'idée de l'édification d'un ordre mondial moderne sur la base non pas du droit international mais des principes de la concurrence et d'autres « règles » farfelues profitant à des individus bien particulier est élevée au rang d'absolu. L'adoption de politiques de sanctions faisant fi des mécanismes universellement reconnus des Nations Unies est par ailleurs considérée comme allant de soi, quand bien même celles-ci constituent l'une des formes les plus dangereuses de coercition et de pression sur les opposants politiques et empoisonnent et détruisent les relations internationales. Le principe de loyauté politique envers des parties impliquées dans un conflit armé est lui aussi devenu monnaie courante. Et pourtant, aucune voix forte ne se fait entendre pour demander qu'il soit mis fin à ces tendances destructrices risquant de nous précipiter dans l'abîme.

Ensemble, les facteurs susmentionnés ont le pire effet sur le désarmement nucléaire, remettant en cause ses fondements mêmes, comme la rouille attaque le métal. Il est plus que temps de prendre conscience de la situation, d'y réfléchir et d'adopter une marche à suivre. Devrait-on fermer les yeux sur ce qui se passe, nous enfermer dans une rhétorique populiste sans fin ou cesser de nous voiler la face et chercher à obtenir des résultats ? Il est temps d'abandonner le bac à sable et de commencer à travailler sérieusement à l'adoption de mesures pratiques visant à raviver les initiatives de maîtrise des armements et de désarmement, défi existentiel de portée planétaire.

La communauté internationale doit adopter une approche globale et réaliste pour encourager le désarmement au niveau mondial, sans quoi il sera impossible de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nourrissons l'espoir que cette approche prévaudra en fin de compte. La Russie est prête à continuer de contribuer de façon systématique et cohérente à cet objectif.
